

Objet social du fonds de soutien aux initiatives et structures de solidarité

Article 4 : Objectifs et moyens

Les objectifs de l'association

La création d'un réseau de solidarité sociale ayant comme objectif le soutien matériel et moral des personnes économiquement faibles, vivant en Grèce, indépendamment de couleur, race et religion.

Le développement de la mise en réseaux ainsi que de la coopération parmi les différentes initiatives similaires, ayant comme objectif la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des groupes sociaux vulnérables vivant en Grèce.

La prise des initiatives et des actions pertinentes afin de mettre en évidence le besoin de solidarité sociale au sein de la société ; par les biais de l'activation des citoyens et non pas en mettant en avant une logique de charité.

La création des structures sociales telles que centres d'alimentation, cliniques et pharmacies sociales, épiceries sociales, trocs bazars, du commerce sans intermédiaires. En général des structures qui favorisent l'aide sociale et l'accès aux biens sociaux pour ces parts de la population qui sont les plus affectés.

Le renforcement ou le cadrage des initiatives similaires qui existent déjà et développent leur action dans la même logique, dans toute la Grèce.

La création d'infrastructures de soutien pour le développement des initiatives nouvelles dans le cadre des objectifs décrites auparavant ; par les biais d'apport et échange d'expertise.

L'organisation et la participation (à) des ateliers et conférences au niveau national ainsi que à l'étranger sur les questions de la solidarité sociale et de la crise humanitaire.

L'apport d'assistance juridique à des personnes qui en ont besoin, lorsque les biens collectifs sont touchés.

L'organisation des réseaux de solidarité sociale à l'échelle nationale, dans le cadre des objectifs décrits auparavant.

La création des réseaux d'information sur les questions de solidarité sociale.

L'organisation des espaces de discussion et de communication pour les participants aux actions de solidarité.

L'organisation des groupes d'initiatives dans des syndicats et autres espaces sociaux.

L'organisation des séminaires et rencontres scientifiques afin de faire avancer l'élaboration et l'enrichissement des actions et formes de solidarité sociale.

Effectuer des publications (imprimées et électroniques).

L'organisation d'évènements (concerts, expos etc.).

L'organisation de toute activité compatible avec les objectifs de l'entreprise (association) ; et qui contribue au soutien ou la création des initiatives de solidarité.